



Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 21h05, Madame la Maire, présidente de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Chahinaise AZOUZA, Pierre BEGHIN, Brigitte SVITEK, Daniel DERNIAME, Latifa HASNI, Jackie CHERFILS, Rosine GRANDIN, Michel Roger, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Sylvie FERETE LOPES, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Serge MACUDZINSKI, Jean-Michel ROBERT, Frédéric D

O CABO, Émilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRIK.

Excusés avec pouvoir : /

Excusé : William MAYEUX

Absents : /

A été désigné comme secrétaire de séance Gérard KOTUSIK, qui l'a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 :

Approuvé à l'unanimité après rectification : il s'agit de rajouter Marie-Christine FOULET qui est manquante dans la liste des élus présents.

↳ Informations

↳ Avis et décisions

❖ Cabinet du Maire :

- Médailles de la ville : nous souhaitons remettre la médaille de la ville aux personnes suivantes :
 - Mme MARGUERIT, professeur d'histoire-géographie au lycée de Chantilly. C'est une enseignante qui intervient lors des cérémonies avec les élèves et qui nous a offert deux représentations au mois de juin sur la commune.
 - M. NORMANDIN Louis qui nous propose tous les ans un concert de musique classique.

- M. CARTIER Gilbert, de l'association du musée des bombardements, que nous souhaitons remercier pour son investissement dans le cadre des 80 ans de la destruction de la commune
- M. DURIEZ, pour son investissement au sein du club de handball,
- M. KIZILKAYA, président du club de football, également pour son engagement
- Monsieur ROUANT, peintre de renommée mondiale qui nous a offert aussi une exposition à Saint-Maximin et qui habite Saint-Maximin,
- M. MUTILOD (APA), formateur du centre de formation aux métiers de la pierre, à qui nous souhaitons remettre une médaille,
- MANGO José, président d'une association caritative qui a proposé un défilé dans le centre commercial de Cora,
- Je souhaiterais également remettre la médaille de la ville à Madame Latifa HASNI, à qui nous avons prévu de la remettre en 2024, pour son engagement et son dévouement à la commune et envers les services.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, avec une abstention de Madame ONUFRİK, la remise des médailles de la ville à ces personnes.

Mme BREBANT : Ce serait une bonne idée, pour l'année prochaine, d'instaurer une certaine parité lors de la remise des médailles. Je suis convaincue qu'il y a des femmes sur la commune qui œuvrent avec autant de mérite que ces messieurs. Je demande donc que la parité soit respectée l'année prochaine.

Mme GRUBSKI : j'ai deux questions : quels critères sont utilisés pour les futurs médaillés et la deuxième : est-ce que cela peut être ouvert aux administrés ?

Mme la Maire : C'est une idée à travailler. Il est vrai que les personnes à qui la médaille est proposée sont celles qui s'investissent dans la commune, notamment lors des manifestations ou d'autres actions. Par exemple, concernant le musée des bombardements, nous avons souhaité mettre en valeur les personnes qui se sont particulièrement impliquées ou qui ont manifesté leur engagement pour la commune.

Cela dit, cette proposition émane du bureau municipal et peut tout à fait être discutée et travaillée avec l'ensemble des élus. Je pense que c'est quelque chose de réalisable.

En ce qui concerne la deuxième question, je ne peux pas prendre de décision pour le moment.

❖ Administration générale :

Ressources Humaines :

- Nouvelle prime pour les agents de la police municipale :
-

Mme HASNI :

Il s'agit simplement de régler cette question avant la fin de l'année afin que les agents concernés puissent être rémunérés. Cela concerne la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement destinée aux agents de la police municipale. Cette nouvelle prime, récemment adoptée par le gouvernement, vise à remplacer celle perçue jusqu'à présent. Bien que les montants ne changent pas, le cadre juridique évolue, nécessitant l'adoption de cette délibération.

L'indemnité comprend des plafonds définis, avec une part variable et un mécanisme de sauvegarde indemnitaire garantissant au personnel en poste de continuer à percevoir au minimum la même rémunération qu'auparavant.

Mme BREBANT : qu'en est-il de l'ASVP qui n'est pas inclus dans les cadres de la fonction de police municipale ?

Mme HASNI : non car il n'est pas de la filière police municipale mais de la filière technique. S'il veut faire partie de la filière PM il doit remplir des conditions ou passer des concours.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

- Création de postes pour avancements de grade et promotions internes ;

Mme HASNI :

Le deuxième point porte sur les avancements de grade pour l'année 2024 et la fixation des taux relatifs aux possibilités d'avancement. Il s'agit de permettre la progression de carrière des agents au sein de leur cadre d'emploi, c'est-à-dire à travers les différents grades qui composent leur corps de métier. Certains agents remplissent les conditions requises. Cette mesure n'entraîne pas de création de poste, mais consiste à supprimer le grade actuellement occupé par l'agent pour le remplacer par un grade supérieur, offrant ainsi une légère augmentation salariale et la possibilité de poursuivre l'évolution de carrière.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité par 21 voix « pour » et une abstention (M. KOTUSIK), cette proposition.

Finances :

- Convention pour la participation financière des communes à la mise en œuvre du schéma directeur de l'ACSO pour l'accessibilité ;

Mme AZOUZA : Vous avez reçu la convention transmise par l'ACSO concernant le financement de la mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes en situation de handicap, tant dans la commune que dans la zone commerciale. Des travaux ont déjà été engagés. Nous sommes convenus de participer à cette mise en conformité, mais allons également demander que les arrêts de bus situés dans la zone commerciale soient pris en charge par l'ACSO. Cela concerne 13 arrêts de bus, pour un montant total d'un peu plus de 100 000 €. Nous participerons financièrement, mais nous souhaitons solliciter l'ACSO pour qu'elle assume la prise en charge complète des arrêts de la zone commerciale, comme notre commune ne perçoit plus rien de la zone commerciale.

Mme BREBANT : Saint-Maximin compte 13 arrêts de bus, ce qui explique que notre participation dépasse 100 000 €. Si nous demandons à l'ACSO de prendre en charge les arrêts de la zone commerciale, le montant sera inférieur à cette somme.

Mme AZOUZA : C'est précisément pour cette raison que nous allons solliciter la prise en charge des travaux pour les arrêts de bus situés dans la zone commerciale.

M. MACUDZINSKI : L'ACSO demande à toutes les communes où des aménagements d'arrêts de bus sont prévus de participer financièrement. Nous avons accepté de contribuer uniquement pour les arrêts situés dans le centre du village car, depuis 2017, l'ACSO perçoit l'ensemble des revenus liés aux entreprises de la zone commerciale.

Mme BREBANT : Lorsque l'ACSO doit reverser des fonds à la commune au titre de la zone commerciale, Saint-Maximin perçoit environ 2,30 € de redevance par habitant.

Mme SVITEK : En consultant les tableaux, on constate que certaines communes ayant moins d'arrêts de bus ne paient pas la même contribution.

Mme la Maire : Cela s'explique par la nature différente des travaux engagés.

Mme ONUFRIK : Si l'on parle d'accessibilité, je ne comprends pas pourquoi les horaires de bus restent illisibles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme la Maire.

- Subventions à des associations ;
Collège des Bourgognes : Suite à un calendrier assez chargé pour l'année avec beaucoup de voyages prévus le bureau municipal propose de lui attribuer, une subvention de 300 € supplémentaires par rapport aux 300 € dont il a déjà bénéficié en 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 21 voix « pour » et 1 abstention (M. CHABOD), l'attribution de cette subvention.

UNAPEI : en vue du 60^e anniversaire de l'association, celle-ci demande une subvention supplémentaire. Le Bureau Municipal propose d'attribuer la somme de 500 €. Il faut savoir que lors de l'attribution des subventions l'association n'a perçu que 250 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition, M. CHERFILS ne participant pas au vote.

- Admission de créances en non-valeur.

Chaque année, il est demandé d'annuler certaines taxes locales de publicité qui auraient dû être versées par des entreprises, mais qui, parce que celles-ci ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire entre 2002 et 2020, ne peuvent plus être recouvrées. Le montant total concerné s'élève à 9 574 €.
Le Bureau Municipal propose donc l'admission de ces créances en non-valeur, conformément à la demande de la trésorerie, afin de régulariser la comptabilité communale. Cette décision représente une perte financière pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, par 20 voix « pour », une abstention (Mme DORR) et une voix « contre » (Mme BREBANT), cette proposition.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Renouvellement d'un véhicule pour la logistique ;

M. CHERFILS :

Il est proposé de renouveler le véhicule du service logistique, car celui actuellement en service est très ancien et fait l'objet de réparations constantes.

Mme SVITEK : Je ne suis pas opposée au remplacement, mais il serait important de mettre en place une procédure, car certains agents ne prennent pas suffisamment soin du matériel.

M. CHERFILS : J'avais déjà fait cette remarque il y a environ deux mois. Depuis, les agents ont commencé à entretenir plus sérieusement les véhicules.

Mme ONUFRIK : Ce remplacement représente un investissement. Je ne suis pas certaine que nous puissions voter sans connaître le montant exact.

M. CHERFILS : Il s'agit d'une location.

Mme BREBANT : Je partage l'avis exprimé. Bien qu'une amélioration ait été constatée récemment, cela reste insuffisant. L'état actuel des véhicules interroge sur leur sécurité et leur entretien. Il serait essentiel que le matériel de travail soit préservé. Que ce soit un achat ou une location, il faut envisager les conséquences financières à long terme lorsque nous ne pourrions plus assumer ces dépenses.

Mme SVITEK : La mise en place d'un carnet d'entretien serait souhaitable.

M. CHERFILS : Cette mesure a été demandée et est désormais en place.

Mme GRUBSKI : Est-il autorisé pour les agents de transporter des membres de leur famille dans les véhicules de la collectivité ?

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remplacement du véhicule.

- Mise à disposition de l'ACSO des parcelles pour la mise aux normes de l'aire Django Reinhart ;

M. MACUDZINSKI :

J'ai mentionné précédemment que nous avons conclu un accord définitif d'échange de terrains devant notaire. J'avais évoqué les jardins familiaux, mais cet échange inclut également une parcelle de 400 m² destinée à l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cette extension de 400 m² est rendue obligatoire par la législation nationale, non pas pour augmenter la capacité d'accueil, mais pour mettre en conformité les installations existantes. À défaut, l'aire d'accueil devrait être fermée.

Puisque la gestion des aires d'accueil des gens du voyage n'est plus de la compétence de la commune mais de celle de l'ACSO, nous avons sollicité l'ajout d'une petite parcelle supplémentaire dans l'échange, afin de pouvoir la mettre à disposition de l'ACSO et garantir ainsi la conformité réglementaire.

↳ **Questions diverses :**

Mme la Maire : il est proposé de laisser Monsieur MACUDZINSKI, conseiller municipal, être membre du bureau municipal.
Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, par 21 voix « pour » et une abstention (Mme SVITEK), la proposition.

Mme ONUFRIK : Je souhaite revenir sur la question précédemment posée concernant le cabinet du cardiologue, qui n'est pas un médecin généraliste, en lien avec la convention signée pour la gratuité des loyers. La décision prise par le Conseil Municipal était d'annuler cette convention. Quelles suites ont été données ?

Mme la Maire : Il semble qu'une convention d'une durée d'un an ait été signée. Un courrier lui avait été adressé, comme il ne pratique pas la médecine générale et ne reçoit pas les patients saint-maximinois, il devait reprendre le règlement de ses loyers.

M. MACUDZINSKI : Dans cette convention, il s'était engagé à exercer aux côtés d'un médecin généraliste, engagement qui n'a pas été respecté. C'est pourquoi la gratuité accordée a été suspendue.

M. ROGER : De plus, il refuse de recevoir les habitants de Saint-Maximin, ayant déjà sa propre clientèle.

Mme la Maire : Je demande qu'un courrier lui soit adressé afin de mettre un terme à cette convention.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'envoi de ce courrier.

M. MACUDZINSKI : nous avons reçu les statuts d'une nouvelle association. Il s'agit d'un club de pétanque.

M. KOTUSIK : où vont-ils jouer ?

M. MACUDZINSKI : ils joueront place de la solidarité.

Mme la Maire suspend la séance et donne la parole au public.

Mme la Maire rouvre la séance et clôt la séance à 21h56.

Kotusik
byssul